

## Quelques informations sur les licences libres...

Les licences permettent de définir ce que tout un chacun pourra faire (ou non) avec votre création.

Différentes licences existent en fonction du type d'œuvre qu'elles couvrent (« immatériel » : savoirs, logiciel, œuvre de l'esprit, design, etc. ou matériel : dispositif physique, machine, etc.), et bien évidemment des conditions sous lesquelles vous souhaitez la partager avec les autres (afin de préciser si elle pourra être fabricable, réutilisable, modifiable, commercialisable... par les autres ou non).

Pour favoriser le partage et la diffusion des créations issues de l'événement Gare Remix tout en favorisant le respect du droit d'auteur, les organisateurs proposent que celle-ci soient soumises à deux types de licences libres :

1° la licence Creative Commons BY SA pour les créations immatérielles

2° la licence Open Source Hardware pour les créations matérielles

## **Licence Creative Commons BY SA 4.0**

Les licences Creative Commons ont été conçues pour permettre la réutilisation de contenus et de données de manière simple et sécurisée afin de favoriser leur diffusion

BY: citation de l'auteur de l'œuvre obligatoire

SA: partage de l'œuvre sous la même licence d'origine modification et usage commercial de l'œuvre autorisés

- avec cette licence, il est possible de modifier et adapter l'œuvre, même à des fins commerciales, à condition :
  - que le nom de l'auteur soit cité
  - que les nouvelles créations sous diffusées sous les mêmes conditions (licence libre)
- exemple : Wikipédia aujourd'hui

Pour info, video du Ministère de la culture et de la communication : http://www.dailymotion.com/video/x1tg4gv\_les-licences-creative-commons\_webcam

Détail de la licence : <a href="https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/">https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/</a>

## **Open Source Hardware**

Cette licence s'applique au matériel libre qui regroupe les œuvres matérielles : machines, appareils ou tous dispositifs physiques

l'auteur de l'œuvre est cité

les plans de l'œuvre (fichiers de conception) sont rendus publics de telle manière que quiconque puisse y accéder

fabrication, vente, distribution et utilisation des produits créés à partir des plans de l'œuvre autorisées

distribution des travaux dérivés ou de l'œuvre modifiée sous les mêmes conditions que la licence de l'œuvre originale

exemple : nombreuses créations réalisées à partir d'imprimante 3D

Détail de la licence : <a href="http://www.oshwa.org/definition/french/">http://www.oshwa.org/definition/french/</a>